

BUDGET RECTIFICATIF 2022 : EXPOSE DES MOTIFS

Les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2022 se traduisent par une majoration significative du niveau des recettes à 2.059,6 M€ (+ 170,4 M€, soit + 9 %) et légèrement plus marquée des dépenses à 2.050,8 M€ (+ 164,5 M€, soit + 8,7 %).

Ainsi, le résultat budgétaire prévisionnel, qui présentait un solde excédentaire de + 2,9 M€ au Budget Primitif, s'élève à + 8,8 M€ au Budget Rectificatif 2022. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 68,1 M€.

Plusieurs faits significatifs viennent modifier les équilibres du Budget Primitif 2022 :

▶ La forte hausse des dépenses d'équipement et d'investissements de + 74 M€ : dont + 32,2 M€ au titre du plan Logement, + 29,4 M€ pour l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets et + 20 M€ pour celui dédié à la construction du nouvel hôpital et, + 13,5 M€ pour l'extension du Grimaldi Forum, et enfin, + 7 M€ pour l'opération de surélévation de l'immeuble de la Direction de la Sécurité Publique compte tenu des mesures mises en œuvre pour l'accélération du chantier.

▶ Les dépenses d'interventions publiques sont également majorées de + 48,9 M€ compte tenu, d'une part, de l'ajustement des subventions allouées au CHPG et ses établissements satellites (+ 30,9 M€) en raison des pertes de recettes générées par la pandémie et la mise en œuvre de la phase 2 du Ségur de la Santé et, d'autre part, de la poursuite de certaines mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire, pour un montant total de + 12,9 M€ (dont + 8 M€ au titre de la poursuite du Fonds Bleu), qui étaient, jusqu'alors, prises en charge sur un C.S.T. dédié au « Plan de relance Covid ».

▶ Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de + 41,7 M€ dont + 16,8 M€ au titre des dépenses de personnel et + 11,8 M€ pour le Gros Entretien Renouvellement de l'usine de traitement des déchets afin de permettre son maintien en fonction jusqu'en 2030.

▶ La forte progression des recettes fiscales (+ 131,2 M€), constatée principalement sur la T.V.A. hors compte de partage et hors T.V.A. immobilière (+ 97 M€), qui avaient été estimées primitivement sur une hypothèse prudente de croissance des recettes.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2022 se présente ainsi comme suit :

	PRIMITIF 2022	RECTIFICATIF 2022	BR2022/ BP2022	RECTIFICATIF + REPORTS 2022
RECETTES	1 889 171 100 €	2 059 590 900 €	9,0%	2 059 590 900 €
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	49 896 900 €	50 679 900 €	1,6%	50 679 900 €
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	9 217 900 €	9 509 900 €	3,2%	9 509 900 €
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	326 092 300 €	339 671 100 €	4,2%	339 671 100 €
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	211 245 900 €	220 802 500 €	4,5%	220 802 500 €
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	45 970 500 €	63 424 400 €	38,0%	63 424 400 €
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	378 185 300 €	427 070 500 €	12,9%	427 070 500 €
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	865 673 000 €	939 667 800 €	8,5%	1 007 793 800 €
DEPENSES	1 886 281 800 €	2 050 826 100 €	8,7%	2 118 952 100 €
EXCEDENT DE RECETTES	2 889 300 €	8 764 800 €		-59 361 200 €

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 66,6 M€ de recettes et 117,5 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- Excédent de recettes du budget	8.764.800 €
- Excédent de dépenses des C.S.T	50.876.000 €

*Il convient de préciser qu'une inscription de 206 M€ a été exceptionnellement faite en recettes afin de **matérialiser l'échange correspondant à la valeur du volume et des droits à construire cédés au promoteur de l'opération Testimonio II** pour la partie privative en échange de la construction de la première tour (hors Ecole internationale livrée en 2023). Pour mémoire, une somme équivalente est inscrite en dépenses sur l'article dédié à cette opération. Ainsi, l'analyse qui suit se fera, tant en dépenses qu'en recettes, **hors cette opération exceptionnelle**.*

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2022 s'établissent à 1.853,6 M€ (hors matérialisation d'échange) et enregistrent une progression de + 10,1 % (soit + 170,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2022 également hors matérialisation d'échange) et de + 5,3 % (soit + 93,1 M€ par rapport à 2021 hors matérialisation d'échange).

Cette hausse par rapport au Budget Primitif provient à hauteur de + 131,2 M€ des contributions, de + 28 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat et de + 11,2 M€ des recettes des services administratifs.

Par ailleurs, il convient de préciser que, hors opération exceptionnelle de transfert des actions S.B.M. du Budget de l'Etat au F.R.C. (142 M€ en 2021), les recettes sont en hausse de + 235,1 M€ par rapport à l'exercice 2021 (soit + 14,5 %).

A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 28 M€ par rapport au Budget Primitif et de + 59,4 M€ par rapport à 2021 (hors opération exceptionnelle de transfert des actions S.B.M. et matérialisation d'échange) ; cette évolution se traduit par l'accroissement des recettes du domaine immobilier (+ 20 M€, soit + 8,2 %) et de celles issues des monopoles (+ 7,9 M€, soit + 8,8 %). Le domaine financier est, quant à lui, stable (+ 66 K€, soit + 0,1 %).

1 – Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 20 M€ (soit + 8,2 %) par rapport au Budget Primitif 2022.

▶ Les recettes du « domaine immobilier » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) augmentent de + 1 M€ (soit + 1,3 %) par rapport au Budget Primitif.

▶ Les recettes des « Parkings Publics » sont revues à la hausse de + 4 M€ (soit + 10,2 %).

▶ Les recettes issues des « Produits de cessions » sont, quant à elles, en augmentation de + 15 M€ (soit + 11,8 %) compte tenu du report, en 2022, du versement de produits de surdensification initialement prévus en 2021. En effet, ces recettes sont conditionnées par l'avancement d'opérations privées et sont donc difficilement prévisibles au moment de l'élaboration des budgets.

2 – Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une hausse de + 7,9 M€, soit + 8,8 %, par rapport au Budget Primitif.

2.1 – Monopoles exploités par l'Etat

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat sont en progression de + 4,3 % (soit + 1,8 M€) par rapport au Budget Primitif 2022, en raison des évolutions suivantes :

▶ « Eaux - Extension du réseau » : + 2 M€ au titre du reversement d'une partie du solde créditeur du C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau ».

▶ « Postes et Télégraphes » : + 791 K€ (soit + 4 %), compte tenu du montant des travaux d'aménagement et d'entretien réalisés en 2021 dans les différents bureaux de Poste de la Principauté.

▶ « Régie des tabacs » : - 1,2 M€ (soit - 6,4 %), en raison notamment de la persistance du différentiel tarifaire avec l'Italie et de la baisse des ventes auprès des pendulaires avec la prolongation du télétravail.

2.2 – Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont en nette hausse de + 6,1 M€ (soit + 12,7 %) par rapport au Budget Primitif. Cette hausse est due essentiellement aux redevances suivantes :

▶ « S.B.M. » (+ 3,8 M€) : Une révision à la hausse de la redevance de + 3,8 M€ est intégrée au regard des recettes définitives 2021/2022 du secteur des jeux qui sont en augmentation de + 61,8 % par rapport à celles de l'exercice 2020/2021, lesquelles avaient été fortement impactées par la crise sanitaire.

▶ « SAM des Ports » (+ 1,6 M€) et « Monaco Telecom » (+ 430 K€) : au regard du solde des redevances dû au titre de l'exercice 2021.

▶ « Pari Mutuel Urbain Loto » (+ 300 K€).

3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier sont relativement stables (+ 66 K€, soit + 0,1 %) par rapport au Budget Primitif 2022.

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une forte hausse de + 11,2 M€, soit + 32,7 %, par rapport au Budget Primitif.

▶ « Autres recettes » : Cet article, qui regroupe un ensemble de produits divers de montants très variables, est ajusté et progresse de + 7,6 M€ compte tenu notamment du reversement, en recettes, du solde créditeur du C.S.T. dédié au Plan de relance Covid (+ 4 M€).

▶ « Action Sanitaire & Sociale : Prestations » : La prévision est diminuée de - 130 K€ compte tenu principalement de la fermeture du Centre Speranza jusqu'en septembre 2022 en raison de la crise sanitaire.

▶ « Interventions publiques - trop perçu sur subvention » : Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2021 (198 K€, la contrepartie figurant en dépenses du Budget) et le remboursement des trop-perçus sur subventions de diverses entités au titre de l'exercice 2021 (de fonctionnement du Grimaldi Forum au titre de l'exercice 2021 (1,9 M€).

▶ « Remb. par Ets privés et divers » : Ces recettes retracent les remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et sont de + 494 K€.

▶ « Hélicoptère - Carburant » : La reprise d'activité de l'héliport et la hausse du prix du carburant conduisent à un ajustement de + 912 K€ de ces recettes.

C - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

Ainsi, au Budget Rectificatif, ces recettes sont réévaluées à 1.392,6 M€, soit une hausse de + 131,2 M€ (soit + 10,4 %) par rapport au Budget Primitif (1.261,4 M€) et de + 165,6 M€ (soit + 13,5 %) par rapport à 2021. Cette majoration tient essentiellement à la révision de la T.V.A. monégasque.

1 – Droits de Douane

Les sommes à recevoir en 2022 sont majorée de + 5 M€ par rapport à l'estimation primitive compte tenu de l'augmentation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de + 8,4 %.

2 – Transaction juridiques

Ces recettes affichent une augmentation de + 13 M€, soit + 7,1 % compte tenu principalement des recettes issues des droits sur autres actes civils administratifs et plus particulièrement des droits de transcription et des recettes diverses.

3 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 9,4 %, soit + 84 M€ par rapport au Budget Primitif 2022 compte tenu principalement de l'évolution de la « T.V.A. monégasque nette » (+ 88 M€), en raison de la hausse de la T.V.A. brute hors T.V.A. immobilière (+ 97 M€), basée sur l'hypothèse d'une hausse de + 19,6 % par rapport à la réalisation de l'exercice 2021 au regard des bons résultats enregistrés à fin août 2022 compensée par la diminution de la T.V.A. immobilière (- 9 M€) en raison notamment de l'ajustement de la prévision de perception de recettes exceptionnelles.

4 – Bénéfices Commerciaux

Les recettes issues des bénéfices commerciaux sont en augmentation de + 29,2 M€, soit + 22 %, au regard du niveau des recettes enregistrées à fin-août.

II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2022 (hors reports de crédits) s'établissent à 1.844,8 M€ (hors matérialisation d'échange), en augmentation de + 164,5 M€ (soit + 9,8 %) par rapport au Budget Primitif 2022 (1.680,3 M€ également hors matérialisation d'échange).

- Dépenses de fonctionnement : 684,1 M€ contre 642,4 M€ au Budget Primitif (+ 41,7 M€, soit + 6,5 %)
- Dépenses d'interventions publiques : 427,1 M€ contre 378,2 M€ au Budget Primitif (+ 48,9 M€, soit + 12,9 %)
- Dépenses d'équipement et d'investissements (hors matérialisation d'échange) : 733,7 M€ contre 659,7 M€ au Budget Primitif (+ 74 M€, soit + 11,2 %). Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 68,1 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement s'élèvent à 801,8 M€, ce qui porte donc l'augmentation de cette catégorie de dépenses à + 142,1 M€ par rapport au Budget Primitif.

A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 8,9 % (soit + 90,5 M€) par rapport au Budget Primitif, en raison de la hausse conjuguée des dépenses d'interventions publiques (+ 12,9 %, soit + 48,9 M€) et des dépenses de fonctionnement (+ 6,5 %, soit + 41,7 M€).

1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 684,1 M€ et sont en hausse par rapport au Budget Primitif de + 6,5 % (soit + 41,7 M€). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- ♦ Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 16,9 M€, soit + 23,9 % ;
- ♦ Dépenses de personnel : + 16,8 M€, soit + 4,6 % ;
- ♦ Dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 7,9 M€, soit + 4,1 %.

1.1 – Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles sont ajustées globalement de + 4,6 %, soit + 16,8 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 3,2 %, soit + 7,3 M€ par rapport au Budget Primitif 2022.

Les charges sociales sont en augmentation de + 8,4 M€ (soit + 6,4 %) par rapport au Budget Primitif 2022. En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une forte hausse de + 9,8 M€, liée principalement à l'augmentation des prestations médicales (+ 3,4 M€) et des pensions de retraite (+ 5,8 M€).

Enfin, les rémunérations de tiers apportant leurs concours sont en hausse de + 10,9 % (soit + 1,1 M€) compte tenu notamment de l'ajustement des frais de contentieux.

1.2 – Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

» « Frais de fonctionnement »

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 3,5 M€, soit + 6,5 % principalement en raison :

- De l'inscription de + 3,4 M€ pour les frais des centres médicaux de la Direction de l'Action Sanitaire afin de prendre en charge les frais de vaccination et de dépistage, dans le cadre de la lutte contre la COVID 19.

- Des frais d'administration des services administratifs (+ 126 K€).
- Des dépenses des bureaux de Monaco à l'étranger (- 165 K€).

» « Entretien, prestations et fournitures »

Cette rubrique est majorée de + 1,3 M€ (soit + 2 %) par rapport au Budget Primitif en raison notamment des évolutions suivantes :

- Les frais généraux du Service des Parkings Publics sont revus à la hausse de + 350 K€, et notamment les consommations d'électricité et les dépenses de nettoyage compte tenu de l'ouverture de nouveaux parkings publics.

- Le nettoyage des locaux administratifs connaît une augmentation de + 267 K€ compte tenu de la poursuite des mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre de la crise sanitaire covid-19.

- Les productions audiovisuelles de la Direction de la Communication sont, également, revus à la hausse de + 246 K€ en raison de la reprise des activités événementielles et autres déplacements mis en sommeil pendant la crise sanitaire.

» « Mobilier et matériel »

Cette catégorie de dépenses est en hausse de + 2,5 M€ soit + 9 % par rapport au Budget Primitif compte tenu des majorations suivantes :

- + 1,1 M€ au titre des dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Réseaux et Systèmes d'Information, principalement pour faire face aux coûts récurrents de maintenance et de licence des outils informatiques compte tenu notamment de l'aboutissement de projets portés par la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique.

- + 791 K€ au titre des achats de kérosène de l'héliport, en raison de la reprise du trafic aérien et de la majoration du coût d'achat du carburant.

- Enfin, + 200 K€ pour le matériel informatique des services administratifs en raison de l'augmentation, d'une part, des demandes d'ordinateurs portables dans le cadre du télétravail et, d'autre part, du coût d'acquisition de certains produits dans le contexte économique actuel.

» « Travaux »

Ces dépenses sont en augmentation de + 1,2 %, soit + 554 K€.

- Cette hausse est principalement due à l'inscription complémentaire de + 260 K€ pour l'entretien des pelouses du Stade Louis II compte tenu de son replacage prévu à l'automne 2022.

- On relève également la hausse de + 188 K€ des frais relatifs aux enlèvements des véhicules au regard des dépenses déjà constatées à ce stade.

1.3 – Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

» « Services commerciaux »

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une diminution de - 2,1 % (soit - 535 K€) par rapport au Budget Primitif.

Elles concernent principalement les achats de marchandises de la Régie des Tabacs, en baisse de - 460 K€ compte tenu d'une baisse du volume des achats de l'ensemble des catégories de tabac hors cigares compensée par la hausse des ventes et l'élargissement des gammes pour les dispositifs électroniques.

On relève également la baisse de - 143 K€ des dépenses de La Poste et plus particulièrement de leurs dépenses de fonctionnement et d'exploitation sur la période considérée (compte de partage 2021 établi en 2022).

» « Services publics concédés »

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en forte hausse (+ 38,1 %, soit + 17,5 M€).

Cette évolution s'explique principalement par l'inscription de + 13,1 M€ pour les frais de collecte et d'incinération des déchets, compte tenu de la majoration des dépenses de Gros Entretien Renouvellement (+ 11,8 M€) afin de permettre le maintien en fonction de l'usine actuelle jusqu'en 2030.

Par ailleurs, on relève la hausse de + 2,5 M€ des dépenses de la Compagnie des Autobus de Monaco en raison notamment de la perte de recettes induite par la crise sanitaire, de la mise en œuvre d'un test de gratuité et de la hausse du coût des pièces de rechange et du carburant compte tenu du contexte économique actuel.

On relève également l'inscription complémentaire de + 1,6 M€ pour les dépenses liées au nettoyage de la ville compte tenu notamment de la prise en compte du complexe du Larvotto et des dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire (désinfection des espaces publics et acquisition et réapprovisionnement des distributeurs de gel hydroalcoolique).

2 – Dépenses d'interventions publiques

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de 378,2 M€ à 427,1 M€ (+ 48,9 M€, soit + 12,9 %) :

- Domaine Social et Sanitaire (+ 39,3 M€)
- Domaine Economique (+ 13,4 M€)
- Domaine International et Coopération (+ 2,4 M€)
- Domaine Educatif et Culturel (+ 2 M€)
- Domaine Développement Durable (- 8,8 M€).

2.1 – Domaine social et sanitaire

Au niveau du domaine social et sanitaire, on observe une majoration des inscriptions de + 34,3 % (soit + 39,3 M€) portant le montant total inscrit à 154 M€.

Les subventions allouées aux établissements publics de santé connaissent une progression de + 31,1 M€ au global. En ce qui concerne le C.H.P.G., le déficit estimé pour l'année 2022 est en hausse de + 29,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2022 compte tenu notamment de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes et de la mise en œuvre de la phase 2 du SEGUR de la santé. Le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 11,5 M€ contre 10,3 M€ au Budget Primitif soit un ajustement de + 1,2 M€ pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le C.H.P.G..

En ce qui concerne l'Office de Protection Sociale, la subvention allouée à cet établissement est majorée de + 500 K€ par rapport au Budget Primitif 2022. Les crédits de l'O.P.S. prennent en compte l'augmentation des allocations versées aux personnes en situation de handicap, le versement de prestations aux personnes déplacées dans le cadre du conflit russo-ukrainienne et la revalorisation des forfaits hébergement et dépendance de la Résidence du Cap Fleuri pour lesquels l'O.P.S. intervient en substitution des familles.

On relève, également, l'inscription d'une somme de 8,8 M€ afin de constituer un bouclier tarifaire qui permettra d'amortir et de lisser la hausse des coûts d'approvisionnement en électricité sur la période 2023-2025.

2.2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine est en hausse de + 2,6 % (soit + 2 M€), par rapport au Budget Primitif 2022.

On note ainsi la majoration des crédits inscrits au titre des manifestations nationales de + 480 K€ compte tenu de l'organisation d'une exposition « Le chat déambule à

Monaco » et de la réalisation d'une œuvre dans le cadre des commémorations du centenaire du Prince Albert Ier.

Parallèlement, on relève l'inscription de 500 K€ pour préparer la commémoration, en 2023, du centenaire de la naissance du Prince Rainier III.

Au titre des subventions, la subvention versée à l'Opéra de Monte-Carlo (+ 301 K€) est majorée compte tenu de l'augmentation du coût de préparation des futures productions et des dépenses de communication, dans la perspective du changement de Direction qui interviendra au 1^{er} janvier 2023.

La participation de l'Etat à la location de salles pour les entités culturelles est en augmentation de + 250 K€ compte tenu de leur présence plus soutenue en Principauté dans le contexte sanitaire.

2.3 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une évolution de + 2,4 M€ portant le montant total inscrit à 32 M€ (soit + 8 %).

On relève, ainsi, l'augmentation de l'inscription pour la participation de la Principauté à l'Exposition Universelle d'Osaka en 2025 (+ 2 M€).

Par ailleurs, les crédits relatifs aux aides d'urgence dans le cadre de l'Aide Publique au Développement sont majorés de + 350 K€ compte tenu, du versement d'une nouvelle aide en faveur de l'Ukraine et, afin de prévenir des crises alimentaires, dans les pays de coopération dépendants des importations agricoles russes et ukrainiennes, ou fortement pénalisés par le renchérissement des prix des céréales.

2.4 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une légère augmentation de + 650 K€ portant les crédits inscrits à 33,4 M€ (soit + 2 %) en raison principalement de l'inscription de + 500 K€ au titre d'une subvention à l'équipe féminine du Monaco Basket Association (MBA) qui accède à la ligue 2 du championnat de France de Basket-Ball.

2.5 – Domaine économique

Au Budget Rectificatif, ce domaine connaît une majoration de ses inscriptions de + 13,4 M€ (soit + 35 %) portant le montant total inscrit à 51,6 M€ contre 38,2 M€ au Budget Primitif 2022.

Ainsi, une inscription de 8 M€ est réalisée pour la poursuite du Fonds Bleu dont 5 M€ au titre de l'accompagnement des entreprises privées à l'adoption des services Monaco Cloud et 3 M€ pour l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises privées.

Les interventions économiques augmentent, également, de + 2,5 M€ compte tenu notamment de la poursuite de la CARE et des Exonérations Partielles de Charges Patronales en 2022.

Les crédits dédiés à l'aide aux commerces sont en hausse, quant à eux, de + 2,1 M€ en raison principalement de la poursuite de la prise en charge des frais de la plateforme « Carlo » jusqu'à la fin de l'année 2022.

Parallèlement, les dépenses dédiées à la communication sont majorées de + 869 K€ compte tenu de l'acquisition des droits de diffusion TV des rencontres de la « Turkish Airlines Euroleague » pour le territoire de la Principauté (saison 2021/2022).

Enfin, l'inscription relative à la coordination des transports en commun est en diminution de - 740 K€, la contribution pour la mise en œuvre d'une navette maritime entre Nice et Cap d'Ail étant reportée compte tenu de la disponibilité à venir des futures motorisations décarbonées pour les navettes.

2.6 – Domaine développement durable

Le domaine Développement durable connaît une forte minoration de - 8,8 M€ (soit - 31 %) portant les crédits inscrits à 19,6 M€.

La seule évolution de ce domaine concerne l'ajustement des crédits dédiés à la transition énergétique (- 8,8 M€) compte tenu de la suspension, à ce stade, du remboursement de la T.I.C.F.E. à la S.M.E.G. qui n'en est, pour l'instant, plus redevable.

B - Dépenses d'équipement, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2022 d'équipement et d'investissements qui s'élève à 733,7 M€ (hors matérialisation d'échange) présente une augmentation de + 11,2 %, soit + 74 M€ par rapport à l'inscription primitive.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2022-156 du 25 mars 2022 s'élèvent à 68,1 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2022 (inscriptions budgétaires hors matérialisation d'échange + reports de crédits) sont de 801,8 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de + 142,1 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (659,7 M€, hors matérialisation d'échange), ceci étant principalement dû aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 61,2 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : stable par rapport au Budget Primitif 2022. Les reports de crédits s'élèvent à 870 K€.
- Travaux d'équipement : + 71,6 M€, soit + 12,7 % (hors matérialisation d'échange) par rapport au Budget Primitif 2022. Les reports de crédits s'élèvent à 61,2 M€.
- Matériel d'équipement : + 2,4 M€, soit + 3,4 % par rapport au Budget Primitif 2022. Les reports de crédits s'élèvent à 6 M€.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

1 – Acquisitions d'immeubles

Aucune majoration de crédit n'est inscrite sur les acquisitions.

2 – Travaux d'équipement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 71,6 M€, soit + 12,7 % (hors matérialisation d'échange).

Avec un montant de reports de crédits de 61,2 M€ sur l'exercice 2022, les crédits de paiement s'élèvent à 698,9 M€ à comparer aux 566 M€ du Budget Primitif (hors matérialisation d'échange).

Il est à noter l'ajustement à la hausse de plusieurs opérations :

- ♦ Une inscription rectificative de + 34,5 M€ pour l'opération « Grand Ida » est nécessaire, d'une part, au titre de l'assiette foncière et, d'autre part, pour le paiement des échéances du Contrat de Promotion Immobilière et de ses avenants ;

- ♦ L'abondement supplémentaire du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement de Valorisation des Déchets (30 M€), soit + 29,4 M€ ;

- ♦ L'abondement supplémentaire du compte de dépôt dédié à la construction du Nouvel Hôpital (40 M€), soit + 20 M€ ;

- ♦ Les travaux d'extension du Grimaldi Forum nécessitent une majoration des crédits de + 13,5 M€ qui s'explique par la prise en compte de l'aménagement des nouvelles surfaces ajoutées au projet ;

- ♦ Les mesures d'accélération du chantier de surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique, s'accompagnant d'une modification de l'échéancier de paiement, entraînent une inscription supplémentaire d'un montant de + 7 M€ ;

- ♦ Les crédits inscrits sur l'opération « Le Mas Honoria » sont majorés de + 6,8 M€ afin, de prendre en charge, d'une part, la surélévation d'un étage supplémentaire et, d'autre part, l'aménagement des cuisines, de la crèche et la pose de mosaïques en façade ;

- ♦ La prise en charge des travaux de confortement du Pont Sainte Dévote modifie les inscriptions primitives de + 4,8 M€ de l'article dédié à la remise en état et l'entretien des ouvrages d'art.

- ♦ Les crédits dédiés aux gros travaux du Stade Louis II se trouvent majorés de + 2,8 M€ nécessaires principalement à la réalisation de la 2^{ème} phase de travaux pour la mise aux normes de la Salle Gaston Médecin dans le cadre de la qualification de l'équipe professionnelle de basket pour l'Euro League ;

- ♦ S'agissant de la construction du musée de l'automobile et du parking associé à cette opération, la désignation tardive des lots architecturaux et le retard du lot gros œuvre ont entraîné, en 2021, un retard sur l'exécution et la facturation correspondante. Des crédits supplémentaires à hauteur de + 2,5 M€ sont donc inscrits pour rattraper le retard du chantier ;

- ♦ Les crédits alloués à la Mobilité piétonne sont augmentés de + 2,3 M€ afin de majorer les crédits dédiés à la tranche 2022 du programme de rénovation des liaisons mécaniques et de prendre en compte les aléas rencontrés lors du creusement de la galerie des Salines ainsi que des frais liés à l'adaptation des méthodes de creusement afin réduire les nuisances de chantiers pour les riverains ;

Ces hausses ont été relativisées par les ajustements de crédits à la baisse en raison de suspensions de projet ou de révisions d'échéanciers d'études et de travaux :

- ◆ Une inscription rectificative de - 13 M€ est réalisée pour l'opération « Ilot Pasteur » en raison de l'ajustement des crédits sur la base du calendrier de réalisation des travaux, mis à jour au début de l'année 2022 ;
- ◆ Le décalage des travaux préparatoires diminue l'inscription budgétaire pour l'opération « Ilot Charles III » de - 10 M€ ;
- ◆ Les crédits alloués aux opérations domaniales intermédiaires se voient minorés de - 7,5 M€ dû à un réajustement des besoins liés au lancement des travaux de la Villa Carmelha ;
- ◆ En raison du décalage du démarrage de l'opération, l'inscription pour l'agrandissement du Ministère d'Etat est minorée de - 7,5 M€ ;
- ◆ Un ajustement de - 3 M€ des crédits destinés à l'aménagement du Larvotto est effectué sur la base d'un planning optimisé des travaux ;
- ◆ Les crédits alloués pour la réhabilitation/reconstruction du Cap Fleuri sont ajustés à hauteur de - 3 M€ compte tenu, notamment, du décalage de la livraison du Cap Fleuri 2 et ainsi du démarrage des travaux du Cap Fleuri 1 ;
- ◆ Le retard dû aux délais d'instruction des autorisations et dérogations administratives, s'est répercuté sur le démarrage des travaux de relogement de la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.). Les crédits dédiés à cette opération se trouvent ainsi minorés de - 1,7 M€.

3 – Matériel d'équipement

Une augmentation de + 2,4 M€ (soit + 3,4 %) porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 71 M€, auxquels s'ajoutent 6 M€ de report de crédits.

- ◆ La principale inscription concerne la transition numérique pour laquelle un montant complémentaire de + 2,1 M€ est demandé au Budget Rectificatif 2022. Ainsi, l'inscription est revue à la hausse en raison de dépenses supplémentaires induites par des évolutions réglementaires, sécuritaires et applicatives, la croissance du parc d'infrastructures, la prise en charge de nouveaux projets, le développement de sites web ainsi que l'homologation de produits/outils.

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent treize Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 58,9 M€ au Budget Primitif à un solde débiteur de 50,9 M€ au Budget Rectificatif.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

Comptes de commerce :

Une inscription rectificative de + 2 M€ en dépenses est réalisée sur le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau », correspondant au reversement en recettes de l'Etat d'une partie du solde créditeur de ce C.S.T. (compte tenu des perspectives de dépenses

de travaux sur le système d'adduction d'eau à moyen terme qui seront réalisées à partir de ce même C.S.T).

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 5,6 M€ en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2022.

Le C.S.T. « Fonds vert national » est minoré en dépenses et en recettes de - 5,6 M€ afin de prendre en compte la suspension, à ce stade, du remboursement de la T.I.C.F.E. à la S.M.E.G.. La baisse de l'inscription en recettes de ce C.S.T. est toutefois ramenée à - 3,7 M€ compte tenu de l'évolution de la contribution de la S.M.E.G. au Fonds Vert National.

Pour mémoire, le C.S.T. « Garantie Etat - Covid » a été créé à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif 2020 pour matérialiser l'engagement de garantie de l'Etat sur les crédits de trésorerie et prêts accordés par le biais du Fonds de Garantie Monégasque aux commerçants, artisans et entreprises rencontrant des difficultés liées à la crise sanitaire. Une baisse de - 11 M€ est réalisée en dépenses afin d'ajuster l'inscription au regard des garanties réellement activées à ce jour.

Le C.S.T. 82.33 « Plan relance Covid » est majoré de + 7 M€ en dépenses, afin, d'une part, de permettre les dernières dépenses au titre du Fonds Bleu et, d'autre part, de mandater le solde créditeur de ce même C.S.T. en faveur des recettes de l'Etat et permettre ainsi sa clôture à la fin de l'exercice 2022.

Comptes d'avances :

Le C.S.T. « Prestations Maladie Mairie » est majoré de + 1 M€ en dépenses comme en recettes, au regard des dépenses constatées sur le premier trimestre 2022.

Une inscription rectificative de - 10 M€, en recettes comme en dépenses, est réalisée sur le C.S.T. « Avances Covid » afin de matérialiser la clôture de ce C.S.T. en 2022.
